

Mémorandum d'entente de la coopération amicale entre le Département des Affaires étrangères de la province de Sichuan de la République populaire de Chine et l'Agence de la promotion des investissements privés de la République de Guinée

Le 3 novembre 2016, le président de la République de Guinée, Prof. Alpha Condé, s'est rendu au Sichuan pour participer à la 16e Foire internationale de l'ouest de la Chine. Au cours de cette visite officielle, il a eu des entretiens avec M. WANG Dongming, Secrétaire Général du Comité central du Parti communiste chinois de Sichuan et directeur général du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Sichuan. A l'occasion de ces entretiens, Prof. Alpha Condé et M. WANG Dongming se sont mis d'accord que les deux parties mèneront des coopérations et des échanges dans le futur. Ils ont convenus des axes de coopérations suivantes:

Premièrement, les deux parties établiront un mécanisme de concertation pour faciliter les échanges et les communications sur les dossiers d'intérêts communs.

Deuxièmement, la Province de Sichuan de la République populaire de Chine établira des liens de jumelage avec des collectivités locales de la République de Guinée pour stimuler les échanges et coopération décentralisée.

Troisièmement, les deux parties mèneront des coopérations dans le domaine de l'éducation. La République de Guinée enverra des fonctionnaires et des techniciens à Sichuan pour suivre une formation spécifique. Les établissements de l'éducation supérieure à Sichuan donneront des bourses aux étudiants guinéens.

Quatrièmement, les deux parties effectueront des coopérations dans le domaine de la production de l'énergie et renforceront les échanges dans l'exploitation des réserves minières et la construction des centrales hydrauliques.

Cinquièmement, selon le principe des pieds d'égalité, les deux parties entameront des coopérations et des échanges dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, des sciences et technologie, de culture et de santé pour promouvoir un développement et un épanouissement réciproques.

Sixièmement, pour la mise en application de ce mémorandum, le Département des affaires étrangères du Gouvernement de Sichuan et l'Agence de la promotion des investissements privés de la République de Guinée s'occuperont des communications nécessaires au cours de ce processus.

Septièmement, ce mémorandum sera valide à partir de la date de signature et restera valable pendant cinq ans. À l'approche de son expiration, les deux parties pourront le prolonger par écrit.

Huitièmement, ce mémorandum sera signé le 4 novembre à Chengdu, en version chinoise et en française. Toutes les deux versions seront authentiques.